



## Commission Permanente

### Extrait du Procès-verbal de la séance du 04/04/2019

N°: 256497

**Objet : Avis du Conseil départemental de la Haute-Garonne sur le dossier d'enquête publique du projet de 3ème ligne de métro "Toulouse Aerospace Express (TAE) - Connexion Ligne B (CLB)", comprenant l'évaluation environnementale.**

#### **La Commission Permanente du Conseil départemental,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du Conseil départemental portant élection de la Commission Permanente, lui donnant délégation de compétence et fixant ses plafonds d'intervention ;

**Vu** la délibération du 24 janvier 2017 relative à l'avis du Conseil départemental sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 présenté par Tisséo Collectivités ;

**Considérant** que le projet Toulouse Aerospace Express-Connexion Ligne B va faire l'objet d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique prévue mi-2019, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Elle est également prévue par le Code de l'expropriation en raison des expropriations envisagées ;

**Vu** le courrier du Préfet de la Haute-Garonne reçu le 14 février 2019 sollicitant, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, l'avis du Conseil départemental de la Haute-Garonne sur le dossier d'enquête publique du projet Toulouse Aerospace Express-Connexion Ligne B arrêté le 6 février 2019 par le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine (Tisséo-Collectivités) et comprenant l'évaluation environnementale ;

**Considérant** que l'enquête publique est unique, mais donnera lieu à deux DUP distinctes, relatives pour l'une au volet TAE et LAE, et pour l'autre au volet CLB ;

**Vu** le dossier d'enquête publique du projet de 3ème ligne de métro "Toulouse Aerospace Express (TAE) - Connexion Ligne B (CLB)", comprenant l'évaluation environnementale ;

**Considérant** les caractéristiques générales du projet :

Le tracé de la 3ème ligne de métro (TAE) relie Colomiers, Blagnac et Labège, en passant par le Nord et le centre de la commune de Toulouse. Longue de près de 27 km, dont environ 70% en souterrain, la 3ème ligne desservira 21 stations, dont 7 permettront des correspondances avec le réseau structurant de transport en commun ainsi que le réseau ferroviaire.

La localisation des stations a été étudiée de façon à desservir des secteurs actuellement moins bien desservis par les transports en commun ou ayant un fort potentiel de développement urbain.

Le projet TAE permettra de relier en 37 minutes Colomiers Gare à Labège La Cadène, et d'offrir des temps de parcours intermédiaires de 24 minutes entre l'aéroport Toulouse Blagnac et la gare Matabiau, et de 17 minutes entre Labège Enova ou Airbus Colomiers à la gare Matabiau.

Le tracé de la Ligne Aéroport Express (LAE), reprend majoritairement le tracé de l'actuelle ligne T2 de tramway dont les infrastructures seront adaptées afin d'offrir un service plus performant, notamment la fréquence de passage (9 à 10 minutes actuellement, 5 minutes demain). La station Jean Maga permettra la correspondance entre la 3ème ligne de métro, la Ligne Aéroport Express et le tramway T1. Elle est conçue de façon à faciliter le changement pour les voyageurs.

La Connexion Ligne B (CLB), d'une longueur de 2,7 km, relie les communes de Ramonville-Saint-Agne et Labège. Le tracé débute à la station terminale actuelle de la ligne B à Ramonville et desservira 2 stations de Métro : le parc technologique du Canal et l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT). Ce tracé est en souterrain sur environ 500 m pour franchir le canal du midi (depuis la station de Ramonville) puis en viaduc sur 2,2 km. La station aérienne INP Toulouse permettra la correspondance directe entre la Connexion de la Ligne B et la 3ème ligne de métro. Il faudra compter 3 minutes entre Ramonville et l'INPT, et environ 10 minutes entre Ramonville et Labège La Cadène ;

**Considérant** les procédures préalables à mettre en œuvre pour la Déclaration d'Utilité Publique du projet :

**Pour le volet Toulouse Aerospace Express**

- La Déclaration d'Utilité Publique,
- La mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Colomiers, Blagnac, Toulouse et Labège, et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat (PLUI-H) de Toulouse Métropole,
- La détermination des parcelles à déclarer cessibles.

**Pour le volet Connexion Ligne B**

- La Déclaration d'Utilité Publique,
- La mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Labège et Ramonville,
- La détermination des parcelles à déclarer cessibles.

**Considérant** les observations et questions relatives à ce dossier, ci-après :

**Articulation avec les transports interurbains :**

Il est à noter que d'une manière générale, le réseau interurbain est peu pris en compte et mentionné, particulièrement dans le résumé non technique.

Le réseau interurbain et la Gare Routière n'y sont pas évoqués, par exemple, dans le paragraphe « mailler le réseau de transport en commun », et le paragraphe relatif aux correspondances en gare de Colomiers et Marengo. De même dans le paragraphe sur les pôles d'échanges multimodaux », il est fait référence aux 7 pôles d'échanges multimodaux intégrant des gares bus, mais la connexion avec les réseaux interurbains n'est pas mentionnée. Il est nécessaire d'anticiper les emplacements pour les quais interurbains comme cela a été pratiqué pour les lignes A et B afin d'offrir aux usagers qui arrivent de l'extérieur de la Métropole un meilleur temps de parcours et la possibilité de rejoindre le réseau urbain au plus vite comme cela se fait pour les lignes Express Hop! ou d'autres lignes du réseau.

Dans le paragraphe « Les enjeux des infrastructures de transport » concernant la gare Matabiau, il n'y a aucune référence à la gare routière. L'intermodalité avec tous les autres modes de transport est mentionnée, sauf avec les autocars interurbains.

Dans le chapitre « Effets sur la mobilité, l'offre de transport, les déplacements, la sécurité » sur le secteur de Colomiers, il manque la prise en compte de la connexion avec les lignes 5 et 43 du réseau « Arc-en-ciel » et sur le secteur Maga-Aéroport avec la ligne 88.

Dans le livre 3 – Pièce F Evaluation environnementale Chapitre 2, une description du projet est faite avec une description précises des futures gares de métro.

Sur TAE, une gare bus est prévue dans 6 d'entre elles :

- Colomiers gare
- Sept Deniers
- La Vache Gare
- Toulouse-Lautrec
- Marengo Matabiau
- Labège La Cadène gare.

Sur l'ensemble des stations, des connexions bus sont prévues. Comme évoqué précédemment, il est impératif de rappeler l'importance de réserver des quais pour les services interurbains. Dans ce dossier l'intermodalité entre la station Marengo Matabiau et la gare routière est toutefois mentionnée.

Dans le livre 3 – Pièce F Evaluation environnementale Chapitre 4, l'articulation avec les réseaux de cars interurbains (réseau départemental, réseau régional, cars privés...) est bien indiquée. La Gare de Colomiers est fléchée comme un pôle prépondérant pour l'intermodalité.

Sur le secteur Matabiau, le projet TESO constitue également « la création d'un véritable pôle multimodal », où la gare routière est reconnue dans le pôle d'échange. Toutefois, sur ce même thème le réseau interurbain n'est pas explicitement mentionné.

Sur le secteur de Montaudran, les connexions sont également un enjeu du pôle.

Dans les pièces concernant les dépenses, la participation du Département à hauteur de 201 M€ est reprise dans tous les tableaux et mentionnée « sur la base du courrier reçu en juillet 2016 » pour le financement du Plan Mobilités et des investissements (PPI). Dans le tableau en synthèse pour le projet TAE est indiqué 102 M€ pour la participation départementale. Il faudra donc lever cette ambiguïté en rappelant que les 201 M€ sont relatifs au financement de la totalité des actions du Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo, dont 102 M€ pour le projet TAE et 65 M€ pour la connexion TAE – ligne B.

Dans le Livre 3 – Pièce G – Evaluation socio-économique, l'intermodalité avec le réseau interurbain est bien prise en compte, la ligne 88 étant citée comme desservant l'aéroport Toulouse – Blagnac. Il est également reconnu que « la combinaison des réseaux urbains et interurbains permettra aux voyageurs d'optimiser leurs déplacements ».

Rappelons également qu'une étude prospective est en cours dans le cadre du projet Toulouse EuroSudOuest, relative à la complémentarité des Pôles d'Echanges Multimodaux périphériques par rapport au pôle central. Dans cette étude certaines stations de TAE sont d'ores et déjà identifiées comme potentiellement intéressantes pour accueillir des autocars : Colomiers, 7 Deniers, Toulouse-Lautrec et Montaudran Gare notamment.

### **Le Développement Equilibré des Territoires :**

D'une manière générale, le projet TAE-CLB constitue une opération de développement des moyens alternatifs au véhicule personnel qui s'inscrit dans le cadre des politiques mises en œuvre par les territoires suivis par le Conseil départemental (démarche de **Schéma de Cohérence Territoriale**, de **Plan Climat Air Energie Territorial**, de projet de territoire ...) et plus largement de la transition écologique et énergétique. Toutefois, ce projet centré sur l'agglomération ne traverse pas directement les territoires périurbains et ne leur apporte souvent qu'un service de mobilité incomplet qui nécessiterait une meilleure articulation avec d'autres modes de transport.

Plus précisément, en termes de situation géographique et de report modal des véhicules personnels vers le métro, plusieurs stations seront amenées à jouer un rôle d'interface avec certains territoires périphériques :

- Pour le SCoT Nord Toulousain et la Communauté de Communes Coteaux de Bellevue : le terminus de Colomiers / la station aéroport / la station La Vache gare ;
- Pour le SCoT du Pays Lauragais et le Sicoval : la station Côte Pavée, Cité de l'Espace, Limayrac / la station Labège la Cadène Gare ;
- Pour la CC de la Save au Touch et le SCoT Sud toulousain : la station Colomiers gare / la station Airbus Saint-Martin.

Pour répondre à ces besoins de report modal, le projet TAE-CLB prévoit de créer :

- 7 pôles d'échanges multimodaux aux arrêts Colomiers Gare, Sept Deniers, La Vache Gare, Toulouse Lautrec, Côte Pavée/Cité de l'Espace, Montaudran-Gare et Labège Cadène ;
- 4 parcs relais à Colomiers Gare (1000 places prévues), Sept Deniers (300 places), la Vache Gare (500 places), et à Labège La Cadène Gare (1000 places) ;
- 8 espaces de dépose/reprise de covoiturage envisagés à Colomiers Gare, aux Sept Deniers, aux Boulevards de Suisse-Pont Jumeaux, à la Vache Gare, à Marengo Matabiau, à Côte Pavée Cité de l'Espace, à l'Ormeau, à Montaudran Gare et Labège La Cadène Gare ;
- 6 gares de bus à Colomiers Gare, à Sept deniers, à la Vache Gare, à Toulouse Lautrec Borderouge-Sud, et à Labège La Cadène Gare ;
- 20 dispositifs de stationnement en accès libre et en accès réglementé de vélos, prévus aux 20 arrêts de Métro.

L'ensemble de ces éléments permettra l'amélioration de la mobilité entre le cœur de l'agglomération toulousaine et les territoires périphériques. Pour autant, il ne nous semble pas certain que ces moyens prévus pour répondre au besoin de report modal soient suffisants à moyen terme. Ainsi, plusieurs éléments du projet nous semblent insuffisants :

- les parcs-relais sont en taille en nombre sous-dimensionnés. Les plus grands parcs-relais envisagés sont de 1000 places comme les parcs-relais existants (Borderouge (1139 places), Argoulets (1009 places), Ramonville (1064 places)). Pourtant, nous constatons aujourd'hui une saturation de ces ouvrages qui découragent le report modal. De la même manière, il serait judicieux d'en prévoir à l'arrivée des routes départementales importantes (Par exemple, à la station Côte Pavée, Cité de l'Espace, Limayrac, à la station Airbus Saint-Martin).
- l'organisation de la multimodalité est imprécise sur l'extension de la ligne vers l'aéroport qui risque d'être un axe d'entrée important pour les communes du Nord Toulousain ;
- l'articulation de la nouvelle ligne avec le réseau interurbain ne figure pas dans la présentation du projet multimodalité ;

L'analyse de l'impact de ce projet sur le reste du réseau de métro est sujette à débat. En effet, il n'est pas certain que le projet TAE conduise à une décharge de la ligne B. Il semble plus probable qu'à moyen terme, l'usage des lignes A et B sera accru. On peut donc s'interroger sur les perspectives de développement des ouvrages de multimodalité des 2 autres lignes (en particulier la saturation des parcs relais existants).

Enfin, afin de mieux prendre en compte les territoires périphériques du projet TAE-CLB, il nous semblerait judicieux de prendre en compte l'avis des territoires de SCoT/PETR porteurs d'une stratégie en matière de mobilité et en attente de réponse à leurs difficultés quotidiennes en matière de déplacement.

## **Le volet foncier :**

Le Conseil départemental est concerné par 7 parcelles, et par 3 parcelles en particulier situées :

- Route de Launaguet, près de la station La Vache,
- A proximité immédiate de la médiathèque départementale, près de la station Labège,
- Au niveau du Parc Technologique du Canal, près de la station du même nom.

Des réunions de travail sont en cours avec Tisséo-Ingénierie pour évaluer l'impact de ces futures expropriations.

## **Les modes de déplacements actifs :**

Concernant les modes de déplacements actifs, le dossier aurait gagné en lisibilité en proposant une analyse multimodale (et notamment modes doux) des nouvelles stations de métro dans leur contexte élargi.

Il est également à regretter que l'ouvrage de franchissement de la CLB au niveau des axes A61/A620/Hers sur les communes de Ramonville – Labège n'ait pas été une opportunité de réflexion d'un franchissement mixte métro / modes doux. Cet axe Est/Ouest est en effet une liaison majeure pour les cycles ;

**Vu** le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

## **Décide**

Article unique : de transmettre la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Garonne comme contribution du Conseil départemental au dossier d'enquête publique sur le projet " Toulouse Aerospace Express (TAE) - Connexion Ligne B (CLB) ", comprenant l'évaluation environnementale.

*La présente délibération a été adoptée à la majorité.*

*28 "Pour" : MM. Méric, Simion, Mme Volto, MM. Gabrieli (procuration M. Fabre), Pignard, Mme Vezat-Baronia, M. Sans, Mme Malric, M. Mirassou, Mme Floureusses, M. Rival (procuration M. Hébrard), Mme Boyer, M. Fabre, Mme Vieu (procuration M. Cujives), M. Llorca, Mme El Kouacheri, M. Vincini, Mme Cabessut, M. Bonilla, Mme Baylac, M. Gibert, Mme Stébenet, M. Cujives, Mme Geil-Gomez, M. Fouchier, Mme Séré, M. Hébrard et Mme Laurenties.*

*2 "Contre" : MM. De Scorraille et Iclanzan.*

*2 "Absents" : Mmes Leclerc et Lamant.*

## **Signé**

**Line MALRIC**

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
la Vice-Présidente chargée des Transports